

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE CAPITAINE LUC-FORTIN
PROCÈS VERBAL
RÉUNION DU 20 février 2025**

Procès-verbal de la séance du **conseil d'établissement de l'école Capitaine Luc-Fortin** du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **jeudi 20 février 2025 à 18 h 30** à l'édifice Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Emmanuelle Duchesne -- présidente
 Monsieur Maxime Roussel – Vice-président
 Madame Catherine Gérin – directrice de l'école
 Madame Josiane Duval – parent
 Madame Fanie Thibodeau – personnel de soutien
 Madame Caroline Guay – enseignante
 Madame Mélanie Lorrain – enseignante
 Madame Katérie Richard – enseignante
 Madame Édith Lamoureux – éducatrice du service de garde

ÉTAIENT ABSENTS : Madame Stéphanie Caron – parent
 Madame Sara Ducas – parent
 Madame Nathalie Néron – enseignante

1. Ouverture de la séance (5 min)

1.1. Vérification du quorum

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique*; tous les membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée à 18 h 34.

Madame Catherine Gérin, directrice, souhaite la bienvenue aux membres du CÉ.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

[Résolution 2025-02-20-CÉ-01](#)

Ajouts au varia : Demande de participation à la campagne de financement du TPL pour l'école Capitaine Luc-Fortin.

Il est proposé par Fanie Thibodeau d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Adoption du procès-verbal
Procès-verbal du 27 novembre 2024**

Résolution 2025-02-20-CÉ-02

Katérie Richard propose d'adopter le procès-verbal tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Approbation des demandes par courriels

Résolution 2025-02-20-CÉ-03

- 4.1 Activité de pêche groupe 311 de Mme Myriam Chevrier qui a eu lieu en février
- 4.2 Fermeture du service de garde de l'école durant la période du 3 au 7 mars 2025 inclusivement
- 4.3 Initiative de financement : Vente de chocolats à Henryville

Il est proposé par Caroline Guay d'approuver toutes les demandes faites par courriels.

5 Question du public

Pas de public

6 Points de la présidente

Aucun point

7 Points de la direction / informations

- 7.1 Fonds à destination spéciale : état de la situation
- 7.2 Historique des campagnes de financement 2024-2025 pour les deux édifices : Plusieurs campagnes de financement auront eu lieu cette année. Il sera nécessaire de revoir notre façon de faire l'an prochain pour éviter de croiser plusieurs campagnes à la fois.
- 7.3 Fondation Jacques Landry : suivi mi-année : L'édifice d'Henryville a fait l'achat, par l'entremise de la Fondation, d'un tableau interactif sur roulettes pour le gymnase. En ce qui concerne St-Joseph, le projet d'éducation physique se poursuit et des soumissions ont été demandées pour l'achat de mobilier pour la classe extérieure.
- 7.4 Inscription en ligne pour l'année scolaire 2025-2026 : déroulement dans les deux édifices : Des tablettes électroniques ont été mises à la disposition des parents dans le secrétariat des deux édifices. L'inscription se déroule bien.

8 Points de la direction / approbations

8.1 Grille matière 2025-2026 pour les deux édifices : Le statu quo est maintenu pour les deux édifices. Le projet d'ajout de périodes à St-Joseph sera maintenu et défrayé par la Fondation Jacques Landry. Pour ce qui est de l'édifice d'Henryville, il est possible qu'un projet semblable soit présenté d'ici la fin de l'année scolaire.

[Résolution 2025-02-20-CÉ-04](#)

Il est proposé par Mélanie Lorrain d'approuver la grille matière 2025-2026 pour les deux édifices

8.2 Accord de l'utilisation de locaux de l'édifice St-Joseph par la municipalité de Venise en Québec pour le camp de jour *Youhou*, été 2025 : Il est soulevé que dans les années précédentes, les endroits où le cas a eu lieu ont souvent été mal entretenus, il y a des hésitations à accepter le prêt. Il est proposé de vérifier auprès de la municipalité et du camp avant d'approuver l'utilisation des locaux, à revoir lors du prochain CÉ.

8.3 Présentation des mesures dédiées et protégées remises à l'école Capitaine Luc-Fortin pour l'année scolaire 2024-2025 : Le document a été présenté et signé par la présidente Mme Emmanuelle Duchesne et la direction Mme Catherine Gérin en présence des membres du CÉ.

[Résolution 2025-02-20-CÉ-05](#)

Il est proposé par Katérie Richard d'approuver les mesures dédiées et protégées remises à l'école Capitaine-Luc-Fortin.

La proposition est appuyée par Fanie Thibodeau.

8.4 Demande d'utilisation du fonds à destination spéciale pour l'achat de matériel mathématiques au 3^{ième} cycle (don de la mairesse 2023-2024) : La direction ayant présenté les sommes du fonds à destination spéciale précédemment, les membres acceptent cette dépense.

[Résolution 2025-02-20-CÉ-06](#)

Il est proposé par Josiane Duval d'approuver l'utilisation du don de la mairesse pour l'achat de matériel mathématiques.

8.5 Organisation d'un souper spaghetti, par l'organisme de participation de parents de Saint-Sébastien, le 22 février ainsi qu'une activité de patin à roulettes le 6 mars 2025 :

Le souper spaghetti a été annulé par les membres de l'OPP compte tenu du peu de participation des parents à l'événement.

En ce qui concerne, l'activité de patin à roulettes, il est demandé d'approuver la vente de collations dans le but d'amasser des fonds pour l'école lors de l'événement.

Résolution 2025-02-20-CÉ-07

Il est proposé par Édith Lamoureux d'approuver l'activité de cantine lors de l'activité de patins à roulettes du 6 mars 2025

9 Points d'information de la technicienne en service de garde

9.1 Présentation pour approbation des règles de fonctionnement du service de garde 2025-2026

Résolution 2025-02-20-CÉ-08

Il est proposé par Édith Lamoureux d'approuver les règles de fonctionnement du service de garde 2025-2026

10 Points des organismes de participation de parents

Reporté au prochain CÉ

11 Varia

11.1 Demande de remboursement du fond à destination spéciale pour le souper spaghetti organisé par les parents de l'OPP de St-Joseph. Le remboursement des sommes sera effectué par chèque aux parents.

11.2 Correspondance et rapport du comité de parents
Reporté au prochain CÉ

11.3 Utilisation de la bouilloire et temps de dîner des enfants à l'édifice Henryville.
L'explication de l'enjeu de sécurité quant à l'utilisation de l'eau bouillante est répétée. En

ce qui concerne le temps de dîner, il est nommé que le respect du nombre d'enfants permis par adulte doit être respecté et que c'est la raison pour laquelle les enfants ne peuvent demeurer à l'intérieur tout au long de la période du dîner.

11.4 Demande pour autorisation de tenir la dictée TPL et vente de collation spéciale au profit du tournoi Pierre-Larose

[Résolution 2025-02-20-CÉ-09](#)

Il est proposé par Fanie Thibodeau d'autoriser l'activité de dictée TPL et de vente de collation au profit du TPL et des classes participantes.

12 Levée de l'assemblée

[Résolution 2025-02-20-CÉ-10](#)

Il est proposé par Maxime Rousselle que la séance soit levée à 20:26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Président du CÉ

Secrétaire